



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE  
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE  
DE MARCHANDISES**

N° MD 53 02 00068

Nous, Préfet (Direction Régionale de l'Équipement) de la Région Bretagne certifions

a) que Jacques COBIGO

né(e) à Vannes (56), le 12 février 1963

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2002 ; session : 16 mai 2002 ) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

**MARCHANDISES**

conformément aux dispositions de du décret n° 99-752 du 30 août 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

**MARCHANDISES**

- transport par route de : \_\_\_\_\_
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à RENNES, le 16 mai 2002

Préfecture de la région Bretagne  
Direction régionale de l'équipement  
Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de la division des Transports

  
Yvon PERRAMANT